



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES VERBAL No 7
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 8 octobre 2018 de 20h00 à 21h30
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Président	J. Kummer	x		
Vice-Président	S. Sidler	x		
Secrétaire	M. Zimmermann	x		
Conseillers municipaux	A. Angelo	x		
	C. Angelo	x		
	N. Cacitti		x	
	L. Chaoui	x		
	G. Chappatte	x		
	H. Enhas	x		
	T. Fauchier Magnan	x		
	J. Jaussi	x		
	J.-M. Leiser	x		
	B. Levrat	x		
	R. Lima	x		
	J. Marquis	x		
	C. Miche	x		
	L. Monnot-Crespi	x		
	J.-P. Piccot	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	Y. Richard	x		
	M. Richard-Mikel	x		
	J.-C. Rothlisberger	x		
	P. Schenker	x		
	Ch. Sudan	x		
	J. Tchamkerten	x		
	B. Zeder	x		
Maire	P. Malek-Asghar	x		
Vice-Maire	C. Lambert		x	
Conseillère administrative	O. Enhas	x		
Secrétaire général	F. Lavanchy	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 17 septembre 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Présentation du projet de Budget 2019
5. Crédit de Frs 334'000.- destiné à l'achat d'un compacteur, de véhicules et d'une machine pour le Service des Travaux de la Voirie et de l'Environnement et pour le Service des Sports et Manifestations
6. Crédit de Frs 507'900.- destiné à alimenter le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
7. Propositions individuelles et divers

Parole au public

Le Président ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous.

Mme Cacitti est excusée.

1. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018

MM. Jaussi et Miche étaient présents lors de cette séance.

Muni de ces modifications, le PV de la séance du 17 septembre 2018 est accepté par 23 oui et 2 abstentions (25 votants).

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

- 2.1** Le Président signale que la pétition CFF a été remise à M. le Conseiller d'Etat S. Dal Busco. L'inquiétude des versoisiens a été prise en compte. Il appartient maintenant aux CFF ou au Conseil d'Etat d'annoncer les changements apportés. L'horaire 2019 sera un horaire de transition en vue de l'entrée en fonction du Léman Express en 2020.
- 2.2** Le Président signale que les présidents, chefs de groupe et chefs de fractions se sont réunis et ont pu avancer de manière consensuelle dans le cadre de réformes du règlement du CM. Il relève également avec satisfaction l'acceptation de la feuille de route concernant la refonte du règlement du Conseil municipal. Des nouvelles informations seront transmises au printemps.
- 2.3** Le Secrétaire donne lecture des 2 QUE (questions urgentes écrites) déposées au Secrétariat du Grand Conseil en date du 20 septembre 2018 :

Question présentée par la députée : Delphine Klopfenstein Broggini

« Comment le Conseil d'Etat compte-t-il intégrer la mobilité douce dans le réaménagement de la route de Suisse à Versoix ?

Le 8 mai 2017, l'ex-département de l'environnement des transports et de l'agriculture (DETA) et la commune de Versoix rendaient public le projet de requalification de la route de Suisse à Versoix. Il était dit clairement que « la transformation de la route de Suisse allait permettre de pacifier le trafic automobile au cœur de Versoix, d'aménager des pistes cyclables en continu sur la majorité de la route et des espaces de qualité pour les piétons. Ce

projet s'inscrivait ainsi parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée, plébiscitée par les Genevois en juin 2016. »

Considérant aussi :

- la déclaration récente du Ministre des transports en faveur d'aménagements cyclables continus et sans interruption ;*
- l'identification de l'axe de la route de Suisse comme prioritaire dans le plan directeur de la mobilité douce (voir PL 11691) ;*
- l'importance de consulter les milieux concernés et intéressés, voir QUE connexe du député Wavre sur la planification des aménagements routiers et cyclables rive droite ;*

Comment le Conseil d'Etat entend-t-il poursuivre les travaux sur la route de Suisse dans la commune de Versoix ?

Le Conseil d'Etat prévoit-t-il des pistes cyclables continues entre la rue de l'Industrie et la route des Fayards, profitant de la reconstruction complète de la chaussée et la réfection du pont de la Versoix ?

Conformément à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et au classement de Versoix en zone 2, le Conseil d'Etat prévoit-t-il le passage en zone 30 km/h sur l'ensemble de la traversée de Versoix ?

Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'améliorer les aménagements vélo-piéton à la sortie de Versoix côté Mies ?

Après une première année de travaux et la réalisation d'un premier tronçon à la sortie de Versoix côté Mies, le résultat est malheureusement peu satisfaisant : espaces communs vélo-piéton sans aucun marquage, plantation d'arbres rétrécissant l'espace vélo-piéton déjà très étroit, revêtement au sol peu approprié, places de parking en nombre.

En vous remerciant d'avance des réponses que vous apporterez à mes questions. »

Question présentée par le député Rolin Wavre

« Planification des aménagements routiers et cyclables rive droite, quelles modalités de consultation des milieux intéressés ?

Considérant le résultat peu satisfaisant du point de vue des aménagements cyclables de la première phase des travaux menés à la sortie de la commune de Versoix, direction Coppet (pas de piste cyclable séparée malgré un espace très généreux à disposition), faisant l'objet d'une QUE connexe de la députée Klopfenstein Broggin ;

Considérant que les milieux cyclistes en particulier n'ont pas été impliqués dans le processus à notre connaissance ;

Considérant que d'autres travaux sont prévus le long de la route de Lausanne sur la commune de Versoix, en direction de Genève ;

Considérant que le réaménagement de la route de Lausanne est prévu tant à Bellevue que sur le territoire de la commune de Genthod, à des stades d'avancement divers ;

Considérant l'influence que ce mode de planification pourrait malheureusement avoir sur d'autres travaux à mener à ailleurs dans le canton ;

Considérant volonté de collaboration affichée depuis juin 2018 par le Département des Infrastructures et en particulier le nouveau Conseiller d'Etat en charge de ces questions ;

Considérant qu'un processus de consultation efficace et constructif ne peut se tenir qu'au stade de la planification initiale et non à celui de l'exécution finale ;

Le Conseil d'Etat est prié de répondre aux questions suivantes :

- Les autorités cantonales et le Département des infrastructures en particulier peuvent-ils affirmer que les chantiers en cours sur le territoire genevois ont fait l'objet d'une consultation technique (et non pas d'une simple séance d'information) en amont avec les milieux intéressés, notamment cyclistes et piétons, sans exclure les milieux motorisés ?

- Dans la négative, les autorités cantonales peuvent elles s'engager à le faire sur une base systématique, planifiée et régulière, au moment de l'élaboration initiale, sur la base de plans et de projets concrets, transmis à l'avance aux associations citées plus haut, afin qu'elles puissent y contribuer de manière concrète et constructive ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il voudra bien apporter à ces deux questions. »

- 2.4** Le Président signale que la Fête de l'Escalade aura lieu le mardi 11 décembre 2018. Une feuille d'inscription circule au sein des CM. A noter que l'ADER ne participe plus à l'organisation du concours de déguisements. L'animation sera ainsi un peu différente cette année.
- 2.5** Le Président signale que l'organigramme de la Mairie au 1^{er} octobre 2018 figure sur l'Extranet. Il remercie le CA d'avoir accédé à cette demande.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Malek-Asghar, Maire

C'est au nom du CA et du CM que M. Malek-Asghar adresse ses félicitations à M. Jaussi et à son épouse à l'occasion de la naissance du petit Maxime.

Applaudissements.

Bâtiments

M. Malek-Asghar encourage chacune et chacun de jeter un œil au chantier du site de Bon-Séjour afin de constater la sortie de terre du bâtiment du restaurant scolaire. Ce chantier se déroule conformément au plan en temps et en heure et en budget.

Promotion économique

M. Malek-Asghar signale l'organisation par Mme Dubois, déléguée à la promotion économique, de la traditionnelle soirée d'automne pour les entreprises le jeudi 11 octobre à 18h30 à l'aula des Colombières, en collaboration avec l'ADER.

Route Suisse

En l'absence de M. Lambert, excusé ce soir, M. Malek-Asghar indique que la séance d'information du 3 octobre dernier s'est fort bien déroulée et relève la pertinence des questions émanant du public. L'occasion a été donnée d'avoir un dialogue avec les commerçants concernés par les travaux de la route Suisse. L'idée de retarder le début du chantier après Noël semble avoir reçu un accueil favorable du côté des autorités cantonales, ce qui devrait permettre de commencer le chantier en janvier 2019.

S'agissant de la route Suisse et de la question de la mixité « piéton - vélos », M. Malek-Asghar signale que le CA est intervenu il y a plusieurs semaines pour que soit remis à l'enquête la signalisation ad hoc. Ceci est en bonne voie et répond aux interventions de M. Leiser et aux députés Klopfenstein et Wavre, dont les questions urgentes écrites sont parfaitement soutenues par le CA.

Le CA est également actif avec les CFF par des discussions intenses sur la question des horaires. Les préoccupations de la population ont été relayées par le CA. M. Malek-Asghar croit savoir que les choses sont en bonne voie et le CA a demandé aux CFF de faire suivre rapidement les informations à la population sur les évolutions possibles.

Mme Enhas, Conseillère administrative

Travaux

Mme Enhas relève les points importants relatifs à la séance d'informations du 3 octobre dernier qui s'est déroulée en présence du Conseiller d'Etat M. Dal Busco, des chefs de projets et du CA de la Ville de Versoix :

- L'échelonnement des travaux a été revu avec l'inversion des étapes 3 et 4.
- Les travaux concernant l'étape 2 se poursuivront durant l'année 2019. Il s'agit d'une étape conséquente qui va entraîner des perturbations au niveau des déplacements et des dessertes en transports publics.
- Le secteur concerné s'étendra de la route des Fayards jusqu'à la rampe de la Gare, avec un sens unique de circulation « Genève – Vaud ». La vitesse sera limitée à 40 km/h.
- Les déviations mises en place sont maintenues depuis le canton de Vaud sur le chemin de Montfleury. Le trafic est dévié par les hauts de Versoix pour rejoindre la route de Lausanne par la route des Fayards.

Mme Enhas confirme que le début des travaux de la phase 4 de la route de Suisse est repoussé au 14 janvier 2019.

Mme Enhas signale par ailleurs le commencement prochainement de travaux préparatoires sur la place du Bourg en vue de l'aménagement et de l'entreposage de machines de chantier.

Transports publics

Mme Enhas signale que l'inversion de phase entre les étapes 3 et 4 entraînera une adaptation de la ligne V de décembre 2018 à décembre 2019, avec une coupure de la ligne V en 2 tronçons : 1 boucle pour la desserte de Versoix et 1 boucle circulant de la Migros de Versoix à Genève Aéroport.

Un itinéraire conseillé destiné aux cyclistes a été mis en place afin de leur permettre de traverser la commune en toute sécurité.

Travaux

Mme Enhas signale une série d'abattage d'arbres dans le secteur de Richelien, en raison de leur mauvais état.

Sports

Versoix On Ice

Mme Enhas signale l'ouverture de la patinoire « Versoix On Ice » dès le 24 novembre 2018 jusqu'au 24 février 2019 sur le site des Vergers. Ouverte tous les jours elle sera totalement gratuite. La population pourra profiter d'une terrasse couverte en cas d'intempéries.

Jubilaires

Mme Enhas signale l'organisation de la fête des Jubilaires de la commune le 3 octobre dernier en présence du CA incorpore, du Président du CM et du Président de la commission social jeunesse. 12 couples fêtaient leurs 50 ans de mariage, 2 couples fêtaient leurs 60 ans de mariage, 10 personnes fêtaient leurs 90 ans et 4 centenaires étaient également présents lors de cet après-midi festif.

Social

Mme Enhas signale l'organisation de la traditionnelle soirée d'Halloween « La nuit de l'horreur » par l'Association des loisirs de la Pelotière le samedi 27 octobre de 18h00 à 24h00.

4. PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET 2019

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran, M. Malek-Asghar effectue une présentation du projet de budget 2019. Le total des charges se monte à Frs. 39'477'359.- (hausse de Frs. 365'952.- par rapport au budget 2018). Le total des revenus se monte à Frs. 37'997'536.- (diminution de Frs. 1'115'161.- par rapport au budget 2018). Le résultat budgété pour 2019 est déficitaire de Frs. 1'479'823.-.

Il précise que le niveau des charges 2019 est à la même altitude que celles qui sont au budget 2018 et que les revenus budgétés ont enregistré une baisse des estimations fiscales tant en ce qui concerne les PP (personnes physiques) que les PM (personnes morales), raison pour laquelle le budget a été établi dans un climat d'incertitude.

Le CA a l'unanimité estimé qu'il s'agissait de faire preuve de prudence sous les angles suivants :

- 1) Stabilité des charges par rapport au budget 2018.

- 2) Prise de risque sur les recettes fiscales.
- 3) Présentation d'un budget déficitaire.

Le CA estime que le niveau de charges actuel permet de bien assurer les prestations offertes à la population et qu'il ne s'agit pas de les restreindre. Le CA prévoit une augmentation de personnel de certaines entreprises versoisiennes et l'installation de nouvelles entreprises sur la commune, ainsi qu'une légère augmentation des impôts des PP au niveau immobilier notamment. Il a également été tenu compte des reliquats.

Ainsi un déficit de l'ordre de CHF 1'480'000.- est en l'état acceptable pour le CA qui a anticipé des recettes fiscales plus grandes que ce qui a été estimé par l'Etat et permettra une décélération sur plusieurs années si les prévisions fiscales se confirment.

Cette prise de risque sur les estimations des recettes fiscales d'environ +5,3 % par rapport aux estimations du DF soit, CHF 1'165'000 pour les PP et CHF 135'000.- pour les PM, représente toutefois un manque de recettes fiscales de CHF 1'800'000.- par rapport au budget 2018.

M. Malek-Asghar précise encore que le CA n'a pas voulu un budget d'austérité mais opte pour une stabilité des charges par rapport au budget 2018 de CHF 366'000.-, ce qui correspond à environ 1 % d'augmentation, dont la moitié est consacrée aux amortissements du patrimoine administratif, le reste concernant les mécanismes salariaux des charges de personnel et d'autres augmentations de postes relativement mineures.

Les autres variations à la hausse et à la baisse (taxe professionnelle, fond de péréquation, recettes restaurants scolaires) sont ensuite commentées par M. Malek-Asghar.

BUDGET DES INVESTISSEMENTS

S'agissant du budget des investissements, il convient de distinguer :

1. les crédits votés - en cours de réalisation, dont les dépenses vont être en partie impactées sur 2019, pour un montant estimé de CHF 7'356'000.- ;
2. les crédits à voter, qui pourraient être d'un montant de CHF 4'257'900.-.

On note un total des investissements nets en 2019 de CHF 11'613'900 ; des amortissements pour un montant de CHF 5'273'993.-, ce qui, en tenant compte du résultat déficitaire budgété de CHF 1'479'823.-, amène à un autofinancement de CHF 3'902'620.-. Il serait ainsi nécessaire de recourir à l'emprunt pour assurer une insuffisance de financement de CHF 7'711'280.- si tous les investissements devaient être réalisés.

Ce projet de budget de fonctionnement et d'investissement va être renvoyé pour examen dans les différentes commissions techniques avant un vote dans le cadre du CM du mois de novembre.

5. CREDIT DE FRS 334'000.- DESTINÉ À L'ACHAT D'UN COMPACTEUR, DE VEHICULES ET D'UNE MACHINE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX DE LA VOIRIE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LE SERVICE DES SPORTS ET MANIFESTATIONS

Mme Enhas commente le message relatif à l'achat d'un compacteur programmable (CHF 36'000.-) pour le Service des travaux et de la voirie et de l'achat de tracteurs et tondeuse (CHF 298'000.-) pour le Service des sports et des manifestations.

Au nom du CA, Mme Enhas remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 334'000.-.

Préavis des Commissions :

M. Rothlisberger indique que la Commission TVEDD a voté ce crédit à l'unanimité lors de sa séance du 24 septembre dernier.

M. Chappatte indique que la Commission des finances a examiné cette demande de crédit lors de sa séance du 13 septembre 2018 et l'a approuvée à l'unanimité des 9 membres présents.

Discussion :

En sa qualité de Président de la commission des sports et des manifestations, M. Leiser tient à préciser que la commission n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur cette demande de crédit de CHF 336'000.-.

« CREDIT DE FRS 334'000.- DESTINE A L'ACHAT D'UN COMPACTEUR, DE VEHICULES ET D'UNE MACHINE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX DE LA VOIRIE ET DE L'ENVIRONNEMENT ET POUR LE SERVICE DES SPORTS ET MANIFESTATIONS »

Conformément aux articles 30, lettre e, et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le principe d'échelonnement des achats, selon le plan annuel des investissements, concernant le remplacement ou l'acquisition de véhicules et de machines pour le Service des Travaux de la Voirie de l'Environnement ainsi que pour le Service des Sports et Manifestations ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, dans sa séance du 19 septembre 2018, qui décrit dans les détails les coûts relatifs à ces acquisitions ;

Vu le préavis de la Commission Travaux, Voirie, Environnement et Développement Durable, dans sa séance du 24 septembre 2018 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 4 octobre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

1. D'autoriser le Conseil administratif de la Ville de Versoix à acquérir un compacteur, des véhicules et une machine pour le Service des Travaux de la Voirie de l'Environnement ainsi que pour le Service des Sports et Manifestations, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif, en séance 19 septembre 2018, et telle qu'amendée avec l'accord du Conseil administratif en Commission des Finances du 4 octobre 2018.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 334'000.- destiné à financer les achats cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre des bons de paiements auprès des établissements de son choix, à concurrence de Frs 334'000.- dans le but de procéder aux achats cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser cette dépense nette de Frs 334'000.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 36'000.- liée à l'achat d'un compacteur pour le Service des Travaux, de la Voirie et de l'Environnement, au moyen de 8 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 73.33 dès 2019.
6. D'amortir la dépense nette prévue de Frs 298'000.- liée aux achats de véhicules et d'une machine pour le Service des Sports et Manifestations, au moyen de 8 annuités, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 34.33 dès 2019.

6. CREDIT DE FRs 507'900.- DESTINÉ À ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU)

En l'absence de M. Lambert, Conseiller administratif délégué à l'urbanisme, M. Malek-Asghar commente le message relatif à cette demande de crédit. Il rappelle que le FIDU peut être utilisé par les communes pour financer des équipements publics liés à la création de quartiers de logements. Cela concerne actuellement les communes à fort développement et pourrait concerner un jour la Ville de Versoix. Ce fonds est calculé en fonction notamment de l'indice de capacité financière des communes.

Au nom du CA, M. le Maire remercie les CM de faire bon accueil à cette demande de crédit de Frs. 507'900.-.

Préavis des Commissions :

M. Chappatte indique que la Commission des finances a examiné cette demande de crédit lors de sa séance du 13 septembre 2018 et l'a approuvée par 8 oui et 1 abstention.

Discussion :

M. Angelo confirme son abstention lors du vote en commission des finances. Sa fraction votera néanmoins cette demande de crédit malgré qu'elle considère que le prix est fort payé par la commune.

« CREDIT DE FRS 507'900.- DESTINE A ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT URBAIN (FIDU) »

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à maintes reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières viennent aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que les attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes. Ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximale de 7 millions par commune ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 4 octobre 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

**ACCEPTÉ
A L'UNANIMITE (25 VOTANTS)**

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 507'900.- destiné au versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense de Frs 507'900.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 79.36 dès 2019.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit mentionné au point 1.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

- 7.1** M. Leiser revient sur la soirée d'information publique sur le chantier de la route Suisse, notamment en ce qui concerne la piste cyclable au niveau du pont sur la Versoix. Il demande dans quelle mesure le projet présenté pourrait être complété par la création d'une passerelle suspendue à piétons afin d'éviter d'avoir un trottoir sur le pont et de garder la surface de ce trottoir pour y faire passer les cyclistes. Le surcoût ne devrait pas être trop considérable au regard de l'avantage qu'il apporterait.

En tant que Président de la commission de l'urbanisme, M. Kummer prend note de cette proposition pleine de bon sens qu'il conviendra d'examiner sous les aspects technique et urbanistique.

M. Enhas recommande que ce projet comporte un accès pour les personnes à mobilité réduite.

- 7.2** M. Angelo revient également sur cette séance et se réjouit avec les commerçants proches de la route Suisse que le début de la phase 4 des travaux ait été reportée au 14 janvier. Il s'étonne que les services concernés n'y aient pas pensé d'eux-mêmes. Il tient à remercier la personne qui a proposé cette modification.

Mme Enhas rappelle que les services techniques cantonaux et communaux se rencontrent de manière très régulière et confirme que cette éventualité avait déjà été analysée par les différents services. La réponse a été transmise aujourd'hui en concertation avec tous les services. Elle précise à l'attention de M. Angelo que les services aussi bien cantonaux que communaux anticipent les éventuelles demandes et se consultent afin de prendre les bonnes décisions.

Heureux de la présence à cette soirée d'un public de qualité et de certaines et certains CM, M. le Maire considère que leur présence a permis d'obtenir une réponse positive. Il est normal par ailleurs que M. le Conseiller d'Etat Dal Busco soit resté prudent et ait répondu de manière diplomatique à cette question.

- 7.3.** M. Levrat s'interroge sur le sort qui sera réservé au magnifique arbre situé près du pont sur la Versoix. Il espère que cet arbre pourra être sauvegardé si le projet comprend une passerelle à côté du pont.
- 7.4.** M. Richard a le plaisir d'annoncer que la restauration de la passerelle de Mâchefer touche à sa fin. Il tient à relever le remarquable travail effectué par les services de l'Etat. Ce pont, de type Eiffel comprenant des croisillons de fer rivés à chaud, a été retravaillé afin de permettre aux piétons de passer de la rive gauche à la rive droite de la Versoix, de passer du chemin de Villars à la route des Fayards. Il invite chacune et chacun à se rendre sur place afin de constater le travail effectué permettant la sauvegarde de cet ouvrage datant des années 1880.

PAROLE AU PUBLIC

Néant.

Le Président lève la séance à 21h30.

* * * * *